

res ecclésiastiques prirent une forme réglée : ainsi le calme fut rendu à l'État ; on revoit dans sa première vigueur l'autorité affaiblie ; Paris et tout le royaume , avec un fidèle et admirable empressement , reconnaît son roi gardé par la Providence , et réservé à ses grands ouvrages : le zèle des compagnies , que de tristes expériences avaient éclairées , est inébranlable ; les pertes de l'État sont réparées ; le cardinal fait la paix avec avantage. Au plus haut point de sa gloire , sa joie est troublée par la triste apparition de la mort ; intrépide , il domine jusques entre ses bras et au milieu de son ombre : il semble qu'il ait entrepris de montrer à toute l'Europe que sa faveur , attaquée par tant d'endroits , est si hautement rétablie , que tout devient faible contre elle , jusqu'à une mort prochaine et lente. Il meurt avec cette triste consolation ; et nous voyons commencer ces belles années dont on ne peut assez admirer le cours glorieux. Cependant la grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel témoignage à l'inviolable fidélité de notre ministre , où , parmi tant de divers mouvements , elle n'avait jamais remarqué un pas douteux. Le roi , qui dès son enfance l'avait vu toujours attentif au bien de l'État , et tendrement attaché à sa personne sacrée , prenait confiance en ses conseils ; et le ministre conservait sa modération , soigneux surtout de cacher l'important service qu'il rendait continuellement à l'État , en faisant connaître les hommes capables de remplir les grandes places , et en leur rendant à propos des offices qu'ils ne savaient pas : car que peut faire de plus utile un zélé ministre , puisque le prince , quelque grand qu'il soit , ne connaît sa force qu'à demi s'il ne connaît les grands hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder ? Ne parlons pas des vivants , dont les vertus non plus que les louanges ne sont jamais sûres dans le variable état de cette vie ; mais je veux ici nommer par honneur le sage , le docte et le pieux Lamoignon ¹ , que notre ministre proposait toujours comme digne de prononcer les oracles de la justice dans le plus majestueux de ses tribunaux. La justice , leur commune amie , les avait unis ; et maintenant ces deux âmes pieu-

¹ On serait tenté de croire , en général , sur la foi d'un vers charmant de la Fontaine , que :

L'or se peut partager , mais non pas la louange.

L'évêque de Meaux prouve le contraire dans son fameux parallèle entre Turenne et le grand Condé , et peut-être encore mieux dans son *Oraison funèbre du chancelier le Tellier* , au moment où il célèbre la liaison intime de ce chef de la magistrature , auquel l'histoire a fait deux diverses réputations , avec le premier président de Lamoignon qui , heureusement pour sa gloire , n'en a jamais eu qu'une seule. (*Le cardinal Maury* .) — Chrétien-François de Lamoignon , fils de Guillaume de Lamoignon premier président du parlement de Paris , mourut en 1709 , à soixante-quatre ans , et eut pour petit-fils le vertueux Malesherbes.

ses , touchées sur la terre du même désir de faire régner les lois , contemplent ensemble à découvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées ; et , si quelque légère trace de nos faibles distinctions paraît encore dans une si simple et si claire vision , elles adorent Dieu en qualité de justice et de règle ².

Ecce in justitia regnabit rex , et principes in judicio præerunt ³ : « Le roi régnera selon la justice , et les juges présideront en jugement. » La justice passe du prince dans les magistrats , et du trône elle se répand sur les tribunaux : c'est dans le règne d'Ézéchias le modèle de nos jours. Un prince zélé pour la justice nomme un principal et universel magistrat capable de contenter ses désirs : l'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux ; animé des ordres du prince , il y établit la règle , la discipline , le concert , l'esprit de justice. Il sait que si la prudence du souverain magistrat est obligée quelquefois dans les cas extraordinaires de suppléer à la prévoyance des lois , c'est toujours en prenant leur esprit ; et enfin qu'on ne doit sortir de la règle qu'en suivant un fil qui tienne pour ainsi dire à la règle même. Consulté de toutes parts , il donne des réponses courtes , mais décisives , aussi pleines de sagesse que de dignité , et le langage des lois est dans son discours : par toute l'étendue du royaume chacun peut faire ses plaintes , assuré de la protection du prince ; et la justice ne fut jamais ni si éclairée ni si secourable. Vous voyez comme ce sage magistrat modère tout le corps de la justice : voulez-vous voir ce qu'il fait dans la sphère où il est attaché , et qu'il doit mouvoir par lui-même ? Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni règle ni fin , que la force des choses jugées n'était presque plus connue , que la compagnie ³ où l'on renversait avec tant de facilité les jugements de toutes les autres ne respectait pas davantage le siens , enfin que le nom du prince était employé à rendre tout incertain , et que souvent l'iniquité sortait du lieu d'où elle devait être foudroyée ! Sous le sage Michel le Tellier le conseil fit sa véritable fonction ; et l'autorité de ses arrêts , semblable à un juste contrepois , tenait par tout le royaume la balance égale. Les juges que leurs coups hardis et leurs artifices faisaient redouter furent sans crédit ; leur nom ne servit qu'à rendre la justice plus attentive. Au conseil comme au sceau , la multitude ,

¹ En admirant cette pensée si ingénieusement noble et élevée on appliquerait volontiers à Bossuet ce que Virgile disait du prince des poètes , qu'il serait plus difficile d'emprunter un vers d'Homère que de prendre à Hercule sa massue. (*Le cardinal Maury* .)

² Isa. cap. xxxii , I.

³ Le conseil d'É. at.

la variété , la difficulté des affaires , n'étonnèrent jamais ce grand magistrat : il n'y avait rien de plus difficile , ni aussi de plus hasardeux , que de le surprendre ; et , dès le commencement de son ministère , cette irrévocable sentence sortit de sa bouche , que le crime de le tromper serait le moins pardonnable. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrit , il en pénétrait les détours et d'abord il savait connaître , même sous les fleurs , la marche tortueuse de ce serpent ; sans châtement , sans rigueur , il couvrait l'injustice de confusion , en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait ; et l'exemple de son inflexible régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins. Ce fut donc par cet exemple admirable , plus encore que par ses discours et par ses ordres , qu'il établit dans le conseil une pureté , et un zèle de la justice , qui attire la vénération des peuples , assure la fortune des particuliers , affermit l'ordre public , et fait la gloire de ce règne.

Sa justice n'était pas moins prompte qu'elle était exacte ; sans qu'il fallût le presser , les gémissements des malheureux plaideurs , qu'il croyait entendre nuit et jour , étaient pour lui une perpétuelle et vive sollicitation. Ne dites pas à ce zélé magistrat qu'il travaille plus que son grand âge ne le peut souffrir ; vous irriterez le plus patient de tous les hommes. Est-on , disait-il , dans les places pour se reposer et pour vivre ? Ne doit-on pas sa vie à Dieu , au prince , et à l'État ? Sacrés autels , vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui par ces artificieuses fictions de l'éloquence que je lui mets en la bouche ces fortes paroles ! Sache la postérité , si le nom d'un si grand ministre fait aller mon discours jusqu'à elle , que j'ai moi-même souvent entendu ces saintes réponses. Après de grandes maladies causées par de grands travaux , on voyait revivre cet ardent désir de reprendre ses exercices ordinaires , au hasard de retomber dans les mêmes maux ; et , tout sensible qu'il était aux tendresses de sa famille , il l'accoutumait à ces courageux sentiments. C'est , comme nous l'avons dit , qu'il faisait consister avec son salut le service particulier qu'il devait à Dieu dans une sainte administration de la justice : il en faisait son culte perpétuel , son sacrifice du matin et du soir , selon cette parole du Sage : « La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes ¹ ; » car quelle plus sainte hostie , quel encens plus doux , quelle prière plus agréable , que de faire entrer devant soi la cause de la veuve , que d'essuyer les larmes du pauvre oppressé , et de faire taire l'iniquité par toute la

terre ? Combien le pieux ministre était touché de ces vérités , ses paisibles audiences le faisaient paraître ! Dans les audiences vulgaires , l'un , toujours précipité , vous trouble l'esprit ; l'autre , avec un visage inquiet , des regards incertains , vous ferme le cœur ; celui-là se présente à vous par coutume ou par bienséance , et il laisse vaguer ses pensées sans que vos discours arrêtent son esprit distrait ; celui-ci , plus cruel encore , a les oreilles bouchées par ses préventions , et , incapable de donner entrée aux raisons des autres , il n'écoute que ce qu'il a dans son cœur. A la facile audience de ce sage magistrat , et par la tranquillité de son favorable visage , une âme agitée se calmait : c'est là qu'on trouvait « ces douces réponses qui apaisent la colère ² , et ces paroles qu'on préfère « aux dons : » *verbum melius quam datum* ³. Il connaissait les deux visages de la justice : l'un facile dans le premier abord , l'autre sévère et impitoyable quand il faut conclure ; là elle veut plaire aux hommes et également contenter les deux partis , ici elle ne craint ni d'offenser le puissant ni d'affliger le pauvre et le faible. Ce charitable magistrat était ravi d'avoir à commencer par la douceur ; et dans toute l'administration de la justice il nous paraissait un homme que sa nature avait fait bienfaisant , et que la raison rendait inflexible : c'est par où il avait gagné les cœurs. Tout le royaume faisait des vœux pour la prolongation de ses jours ; on se reposait sur sa prévoyance : ses longues expériences étaient pour l'État un trésor inépuisable de sages conseils ; et sa justice , sa prudence , la facilité qu'il apportait aux affaires , lui méritaient la vénération et l'amour de tous les peuples. O Seigneur , vous avez fait , comme dit le Sage , « l'œil qui regarde , et l'oreille qui écoute ³ ! » Vous donc qui donnez aux juges ces regards benignes , ces oreilles attentives , et ce cœur toujours ouvert à la vérité , écoutez-nous pour celui qui écoutait tout le monde ; et vous , doctes interprètes des lois , fidèles dépositaires de leurs secrets , et implacables vengeurs de leur sainteté méprisée , suivez ce grand exemple de nos jours : tout l'univers a les yeux sur vous. Affranchis des intérêts et des passions , sans yeux comme sans mains , vous marchez sur la terre , semblables aux esprits célestes ; ou plutôt , images de Dieu , vous en imitez l'indépendance ; comme lui vous n'avez besoin ni des hommes ni de leurs présents : comme lui vous faites justice à la veuve et au pupille , l'étranger n'implore pas en vain votre secours ⁴ ; et ,

¹ Responsio mollis frangit iram. (*Prov. cap. xv , 1* .)

² Eccl. cap. xviii , 16.

³ Et aurem audientem , et oculum videntem , Dominus fecit utrumque. (*Prov. cap. xx , 12* .)

⁴ Dominus Deus vester ipse est Deus deorum , et Dominus dominantium ; Deus magnus , et potens , et terribilis , qui

¹ Facere misericordiam et judicium , magis placet Domino quam victimæ. (*Prov. cap. xxi , 3* .)

assurés que vous exercez la puissance du juge de l'univers, vous n'épargnez personne dans vos jugements. Puisse-t-il avec ses lumières et avec son esprit de force vous donner cette patience, cette attention, et cette docilité toujours accessible à la raison, que Salomon lui demandait pour juger son peuple¹ !

Mais ce que cette chaire, ce que ces autels, ce que l'Évangile que j'annonce, et l'exemple du grand ministre dont je célèbre les vertus, m'oblige à recommander plus que toutes choses, c'est les droits sacrés de l'Église : l'Église ramasse ensemble tous les titres par où l'on peut espérer le secours de la justice. La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses délaissées, et aux étrangers. Qu'elle est forte cette Église, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans la main ! Mais c'est un glaive spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le « double tranchant². » Elle est fille du Tout-Puissant, mais son père, qui la soutient au dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs ; et, à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier dans son agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissée³ ? » Son époux est le plus puissant comme le plus beau et le plus parfait de tous les enfants des hommes⁴ ; mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment⁵ ; tout d'un coup il a pris la fuite avec une course rapide, « et, plus vite qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes⁶. » Semblable à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche⁷ ; enfin elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes ; et le monde, qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment, on ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés : sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On

personam non accipit nec munera. Facit iudicium pupillo et viduæ; amat peregrinum, et dat ei victum atque vestitum. (Deut. cap. x, 17, 18.)

¹ III. Reg. cap. III, 9.

² De ore ejus gladius utraque parte acutus exibat. (Apoc. cap. I, 16.) — Vivus est sermo Dei et efficacis, et penetrabilior omni gladio accipiti. (Hebr. cap. IV, 12.)

³ Eli, Eli, lamma sabaethani : hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? (Matth. cap. XXVII, 46.)

⁴ Speciosus forma præ filiis hominum. (Psal. XLIV, 3.)

⁵ Amicus sponsi, qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. (Joan. cap. III, 29.)

⁶ Fuge, dilecte me, et assimulare capræ, hinnuloque cervorum, super montes aromatum. (Cant. cap. VIII, 14.)

⁷ Vox turturis audita est in terra nostra. (Ibid. cap. II, 12.)

se venge sur elle de quelques-uns de ses ministres trop hardis usurpateurs des droits temporels : à son tour la puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Église captive, et se récompenser de ses pertes sur Jésus-Christ même ; les tribunaux séculiers ne retentissent que des affaires ecclésiastiques ; on ne songe pas au don particulier qu'a reçu l'ordre apostolique pour les décider ; don céleste que nous ne recevons qu'une fois « par l'imposition des mains¹, » mais que saint Paul nous ordonne de ranimer, de renouveler, et de rallumer sans cesse en nous-mêmes comme un feu divin, afin que la vertu en soit immortelle. Ce don nous est-il seulement accordé pour annoncer la sainte parole, ou pour sanctifier les âmes par les sacrements ? N'est-ce pas aussi pour policer les églises, pour y établir la discipline, pour appliquer les canons inspirés de Dieu à nos saints prédécesseurs, et accomplir tous les devoirs du ministère ecclésiastique ? Autrefois et les canons, et les lois, et les évêques, et les empereurs, concouraient ensemble à empêcher les ministres des autels de paraître, pour les affaires même temporelles, devant les juges de la terre ; on voulait avoir des intercesseurs purs du commerce des hommes, et on craignait de les rengager dans le siècle d'où ils avaient été séparés pour être le partage du Seigneur. Maintenant c'est pour les affaires ecclésiastiques qu'on les y voit entraînés : tant le siècle a prévalu, tant l'Église est faible et impuissante ! Il est vrai que l'on commence à l'écouter : l'auguste conseil et le premier parlement donnent du secours à son autorité blessée ; les sources du droit sont révélées ; les saintes maximes revivent. Un roi zélé pour l'Église, et toujours prêt à lui rendre davantage qu'on ne l'accuse de lui ôter, opère ce changement heureux : son sage et intelligent chancelier seconde ses desirs ; sous la conduite de ce ministre, nous avons comme un nouveau code favorable à l'épiscopat ; et nous vanterons désormais, à l'exemple de nos pères, les lois unies aux canons. Quand ce sage magistrat renvoie les affaires ecclésiastiques aux tribunaux séculiers, ses doctes arrêts leur marquent la voie qu'ils doivent tenir, et le remède qu'il pourra donner à leurs entreprises. Ainsi la sainte clôture protectrice de l'humilité et de l'innocence est établie ; ainsi la puissance séculière ne donne plus ce qu'elle n'a pas ; et la sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes hiérarchies et lien de notre unité, est conservée ; ainsi la cléricature jouit par tout le royaume de son privilège ; ainsi sur le sacrifice des vœux et sur ce grand sacrement de l'indissoluble union

¹ Admonete te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te, per impositionem manuum mearum. (II. Tim. cap. I, 6.)

« de Jésus-Christ avec son Église¹, » les opinions sont plus saines dans le barreau éclairé, et parmi les magistrats intelligents, que dans les livres de quelques auteurs qui se disent ecclésiastiques et théologiens. Un grand prélat² a part à ces grands ouvrages ; habile autant qu'agréable intercesseur auprès d'un père porté par lui-même à favoriser l'Église, il sait ce qu'il faut attendre de la piété éclairée d'un grand ministre, et il représente les droits de Dieu sans blesser ceux de César. Après ces commencements, ne pourrions-nous pas enfin espérer que les jaloux de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Église toujours employées contre elle-même ? Ame pieuse du sage Michel le Tellier, après avoir avancé ce grand ouvrage, recevez devant ces autels ce témoignage sincère de votre foi, et de notre reconnaissance, de la bouche d'un évêque trop tôt obligé à changer en sacrifices pour votre repos ceux qu'il offrirait pour une vie si précieuse. Et vous, saints évêques, interprètes du ciel, juges de la terre, apôtres, docteurs, et serviteurs des églises ; vous qui sanctifiez cette assemblée par votre présence ; et vous qui, dispersés par tout l'univers, entendrez le bruit d'un ministère si favorable à l'Église, offrez à jamais de saints sacrifices pour cette âme pieuse. Ainsi puisse la discipline ecclésiastique être entièrement rétablie ! Ainsi puisse être rendue la majesté à vos tribunaux, l'autorité à vos jugements, la gravité et le poids à vos censures ! Puissiez-vous souvent, assemblés au nom de Jésus-Christ, l'avoir au milieu de vous et revoir la beauté des anciens jours ! Qu'il me soit permis du moins de faire des vœux devant ces autels, de soupirer après les antiquités devant une compagnie si éclairée, et d'annoncer la sagesse entre les parfaits³ ! Mais, Seigneur, que ce ne soit pas seulement des vœux inutiles ! Que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, si, comme nos prédécesseurs, nous faisons nos chastes délices de votre Écriture, notre principal exercice de la prédication de votre parole, et notre félicité de la sanctification de votre peuple ; si, attachés à nos troupeaux par un saint amour, nous craignons d'en être arrachés ; si nous sommes soigneux de former des prêtres que Louis puisse choisir pour remplir nos chaires ; si nous lui donnons le moyen de décharger sa conscience de cette partie la plus périlleuse de ses devoirs ; et que,

¹ Sacramentum hoc magnum est : ego autem dico in Christo et in ecclesia. (Ephes. cap. V, 32.)

² Charles-Maurice le Tellier, archevêque de Reims, fils du chancelier. C'est de lui que Boileau disait : « Monseigneur m'estime bien davantage depuis qu'il me croit riche. » Il mourut en 1710, à soixante-dix-huit ans, laissant aux chanoines de Sainte-Geneviève sa bibliothèque composée de cinquante mille volumes environ.

³ Sapientiam loqui murinter perfectos. (I. Cor. cap. II, v. 6.)

par une règle inviolable, ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat qui ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques¹ ! Car aussi comment pourrions-nous sans ce secours incorporer tout à fait à l'Église de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis, et porter avec confiance un si grand accroissement de notre fardeau ? Ah ! si nous ne sommes infatigables à instruire, à reprendre, à consoler, à donner le lait aux infirmes, et le pain aux forts, enfin à cultiver ces nouvelles plantes, et à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole, dont, hélas ! on s'est tant servi pour le séduire, « le fort armé chassé de sa demeure « reviendra » plus furieux que jamais, « avec sept « esprits plus malins que lui ; et notre état deviendra pire que le précédent² ! » Ne laissons pas cependant de publier ce miracle de nos jours ; faisons-en passer le récit aux siècles futurs. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église : agiles instruments « d'un prompt « écrivain et d'une main diligente³, » hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantin et les Théodose. Ceux qui vous ont précédés dans ce beau travail racontent « qu'avant qu'il y eût des empereurs dont les lois eussent ôté les assemblées « aux hérétiques, les sectes demeuraient unies et « s'entretenaient longtemps. » Mais, poursuit Sozomène, « depuis que Dieu suscita des princes « chrétiens, et qu'ils eurent défendu ces conventions, la loi ne permettait pas aux hérétiques « de s'assembler en public ; et le clergé, qui veillait sur eux, les empêchait de le faire en particulier. De cette sorte, la plus grande partie se réunissait ; et les opiniâtres mouraient sans laisser « de postérité, parce qu'ils ne pouvaient ni communiquer entre eux, ni enseigner librement « leurs dogmes⁴. » Ainsi tombait l'hérésie avec son venin ; et la discorde rentrait dans les enfers, d'où

¹ Ces derniers mots ont trait à la règle sollicitée par Bossuet, et établie par le roi, de ne nommer aux évêchés que ceux qui auraient travaillé dans le ministère. (L'abbé de Vauxcelles.)

² Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus nequiores se ; et ingressi habitant ibi : et sunt novissima illius pejora prioribus. (Luc. cap. XI, 21, 24, 25, 26.)

³ Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis. (Psal. XLV, 1.)

⁴ Nam superiorum imperatorum temporibus, quicumque Christum colebant, licet opinionibus inter se dissentirent, à Gentilibus tamen pro iisdem habebantur. ... Quam ob causam singuli facile in unum convenientes, separatim collectas celebrabant, et assidue secum mutuo colloquentes, tametsi pauci numero essent, nequaquam dissipati sunt. Post hanc vero legem, nec publice collectas agere eis licuit, lege id prohibente, nec clanculo, cum singularum civitatum episcopi ac clerici eos sollicite observarent. Unde factum est ut plerique eorum, metu perculti, Ecclesiæ catholicæ sese adjunxerint. Alii vero, licet in eadem sententia perseverarint, nullis tamen opinionis suæ successoribus post se relictis, ex hac vita migrarunt : quippe qui nec in unum coire permittentur, nec opinionis suæ consortes libere ac sine metu docere possent. (Sozom. Hist. lib. II, cap. xxxii.)

elle était sortie. Voilà, messieurs, ce que nos pères ont admiré dans les premiers siècles de l'Église. Mais nos pères n'avaient pas vu, comme nous, une hérésie invétérée tomber tout à coup; les troupes égarées revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir; leurs faux pasteurs les abandonner, sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse; tout calme dans un si grand mouvement; l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée, comme le plus bel usage, de l'autorité, et le mérite du prince plus reconnu et plus révéré que son autorité même. Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcedoine: « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques: c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre: c'est le vœu des Églises; c'est le vœu des évêques¹. »

Quand le sage chancelier reçut l'ordre de dresser ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie, il avait déjà ressenti l'atteinte de la maladie dont il est mort: mais un ministre si zélé pour la justice ne devait pas mourir avec le regret de ne l'avoir pas rendue à tous ceux dont les affaires étaient préparées. Malgré cette fatale faiblesse qu'il commençait de sentir, il écouta, il jugea, et il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé, à qui ni l'Église, ni le monde, ni son prince, ni sa patrie, ni les particuliers, ni le public, n'avaient plus rien à demander. Seulement Dieu lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion; et il dit en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours: c'est la dernière parole qu'il ait prononcée dans la fonction de sa charge; parole digne de couronner un si glorieux ministère. En effet la mort se déclare; on ne tente plus de remède contre ses funestes attaques: dix jours entiers il la considère avec un visage assuré, tranquille, toujours assis, comme son mal le demandait: on

¹ Hæc digna vestro imperio; hæc propria vestri regni... Per te orthodoxa fides firmata est; per te hæresis non est. Cælestis rex, terrenum custodi. Per te firmata fides est... Unus Deus qui hoc fecit... Rex cælestis, Augustam custodi, dignam pacis... Hæc oratio Ecclesiarum; hæc oratio pastorum. (Conc. Chalced. act. 6.)

croit assister jusqu'à la fin ou à la paisible audience d'un ministre, ou à la douce conversation d'un ami commode. Souvent il s'entretient seul avec la mort; la mémoire, le raisonnement, la parole ferme, et aussi vivant par l'esprit qu'il était mourant par le corps, il semble lui demander d'où vient qu'on la nomme cruelle². Elle lui fut nuit et jour toujours présente; car il ne connaissait plus le sommeil, et la froide main de la mort pouvait seule lui clore les yeux. Jamais il ne fut si attentif: « Je suis, disait-il, en faction; » car il me semble que je lui vois prononcer encore cette courageuse parole: « Il n'est pas temps de se reposer. » A chaque attaque il se tient prêt, et il attend le moment de sa délivrance. Ne croyez pas que cette constance ait pu naître tout à coup entre les bras de la mort: c'est le fruit des méditations que vous avez vues, et de la préparation de toute la vie. La mort révèle les secrets des cœurs. Vous, riches, vous qui vivez dans les joies du monde, si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et pour ainsi dire elles s'incorporent à votre cœur, et combien sont forts et pernicieux ces liens que vous ne sentez pas, vous entendriez la vérité de cette parole du Sauveur, « Malheur à vous, riches³! » et vous pousseriez, comme dit saint Jacques, « des cris lamentables et des hurlements à la vue de vos misères⁴. » Mais vous ne sentez pas un attachement si déréglé: le désir se fait mieux sentir, parce qu'il a de l'agitation et du mouvement; mais dans la possession, on trouve, comme dans un lit, un repos funeste, et on s'endort dans l'amour des biens de la terre sans s'apercevoir de ce malheureux engagement. C'est, mes frères, où tombe celui qui met sa confiance dans les richesses; je dis même dans les richesses bien acquises. Mais l'excès de l'attachement, que nous ne sentons pas dans la possession, se fait, dit saint Augustin, sentir dans la perte⁵. C'est là qu'on entend ce cri d'un roi malheureux, d'un Agag outré contre la mort qui lui vient ravir tout à coup avec la vie sa grandeur et ses plaisirs: *Siccine separat amara mors*⁶! « Est-ce ainsi que la mort amère

¹ « Sa fermeté, dit madame de Sévigné, sert d'exemple à tous ceux qui veulent mourir en grands hommes, et sa piété à ceux qui veulent mourir chrétiennement. » (Lettre du 28 octobre 1685, n° 889.)

² *Vae vobis divitibus!* (Luc. cap. VI, 24.)

³ *Agite nunc, divites; plorate ululantes in miseriis vestris quæ advenient vobis.* (Jac. cap. V, 1.)

⁴ *Illi autem infirmiores, qui terrenis his bonis, quamvis ea non præponerent Christo, aliquantulum tamen cupiditate coharebant, quantum hæc amando peccaverunt perdendo senserunt. Tantum quippe doluerunt, quantum se doloribus inseruerunt.* (Aug. de Civit. Dei, lib. I, cap. X, n° 2.)

⁵ *I. Reg. cap. XV, 32.*

« vient rompre tout à coup de si doux liens! » Le cœur saigne; dans la douleur de la plaie, on sent combien ces richesses y tenaient, et le péché que l'on commettait par un attachement si excessif se découvre tout entier: *Quantum amando deliquerint; perdendo senserunt*. Par une raison contraire, un homme dont la fortune protégée du ciel ne connaît pas les disgrâces, qui, élevé sans envie aux plus grands honneurs, heureux dans sa personne et dans sa famille, pendant qu'il voit disparaître une vie si fortunée, bénit la mort, et aspire aux biens éternels, ne fait-il pas voir qu'il n'avait pas mis « son cœur dans le trésor que les voleurs peuvent enlever², » et que, comme un autre Abraham, il ne connaît de repos que « dans la cité permanente³? » Un fils consacré à Dieu s'acquitte courageusement de son devoir comme de toutes les autres parties de son ministère, et il va porter la triste parole à un père si tendre et si chéri: il trouve ce qu'il espérait, un chrétien préparé à tout, qui attendait ce dernier office de sa piété. L'extrême-onction, annoncée par la même bouche à ce philosophe chrétien, excite autant sa piété qu'avait fait le saint viatique. Les saintes prières des agonisants réveillent sa foi; son âme s'épanche dans les célestes cantiques, et vous diriez qu'il soit devenu un autre David par l'application qu'il se fait à lui-même de ses divins psaumes. Jamais juste n'attendit la grâce de Dieu avec une plus ferme confiance; jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne. Qui me donnera le burin que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole sortie de sa bouche en ses derniers jours, que, depuis quarante-deux ans qu'il servait le roi, il avait la consolation de ne lui avoir jamais donné de conseil que selon sa conscience, et, dans un si long ministère, de n'avoir jamais souffert une injustice qu'il pût empêcher? La justice demeurer constante, et pour ainsi dire toujours vierge et incorruptible parmi des occasions si délicates, quelle merveille de la grâce! Après ce témoignage de sa conscience, qu'avait-il besoin de nos éloges? Vous étonnez-vous de sa tranquillité? Quelle maladie ou quelle mort peut troubler celui qui porte au fond de son cœur un si grand calme? Que vois-je durant ce temps? des enfants percés de douleur; car ils veulent bien que je rende ce témoignage à leur piété, et c'est la seule louange qu'ils peuvent

¹ Le texte de saint Augustin porte: *Hæc amando peccaverint, etc.*

² *Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra... ubi fures effodiunt et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in celo.* (Math. cap. VI, 19, 20, 21.)

³ *Expectabat fundamenta habentem civitatem.* (Hebr. cap. XI, 10.)

BOSSUET. — T. II.

écouter sans peine. Que vois-je encore? une femme forte, pleine d'aumônes et de bonnes œuvres, précédée, malgré ses désirs, par celui que tant de fois elle avait cru devancer: tantôt elle va offrir devant les autels cette plus chère et plus précieuse partie d'elle-même; tantôt elle rentre auprès du malade, non par faiblesse, mais, dit-elle, « pour apprendre à mourir, et profiter de cet exemple. » L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des tendresses de sa famille, où il ne voit rien de faible; mais pendant qu'il en goûte la reconnaissance, comme un autre Abraham, il la sacrifie, et en l'invitant à s'éloigner: « Je veux, dit-il, m'arracher jusqu'aux moindres vestiges de l'humanité. » Reconnaissez-vous un chrétien qui achève son sacrifice, qui fait le dernier effort afin de rompre tous les liens de la chair et du sang, et ne tient plus à la terre? Ainsi, parmi les souffrances et dans les approches de la mort, s'épure comme dans un feu l'âme chrétienne; ainsi elle se dépouille de ce qu'il y a de terrestre et de trop sensible, même dans les affections les plus innocentes: telles sont les grâces qu'on trouve à la mort; mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est quand on l'a souvent méditée, quand on s'y est longtemps préparé par de bonnes œuvres; autrement la mort porte en elle-même ou l'insensibilité, ou un secret désespoir, ou, dans ses justes frayeurs, l'image d'une pénitence trompeuse, et enfin un trouble fatal à la piété. Mais voici, dans la perfection de la charité, la consommation de l'œuvre de Dieu. Un peu après, parmi ses langueurs, et percé de douleurs aiguës, le courageux vieillard se lève, et les bras en haut, après avoir demandé la persévérance: « Je ne désire point, dit-il, la fin de mes peines, mais je désire de voir Dieu. » Que vois-je ici, chrétiens? la foi véritable, qui d'un côté ne se lasse pas de souffrir (vrai caractère d'un chrétien), et de l'autre ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et, en dissipant le nuage, se change en pure lumière et en claire vision. O moment heureux où nous sortons des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste¹! Courons-y, mes frères, avec ardeur; hâtons-nous de « purifier notre cœur, afin de voir Dieu², » selon la promesse de l'Évangile: là est le terme du voyage; là se finissent les gémissements; là s'achève le travail de la foi, quand elle va pour ainsi dire enfanter la vue. Heureux moment, encore une fois, qui ne te désire pas n'est pas chrétien! Après que ce pieux désir est formé par le Saint-Esprit

¹ *Videmus nunc per speculum in ænigmate.* (I. Cor. cap. XIII, v. 12.)

² *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* (Math. cap. V, 8.)

dans le cœur de ce vieillard plein de foi, que reste-t-il, chrétiens, sinon qu'il aille jouir de l'objet qu'il aime? Enfin, prêt à rendre l'âme : « Je rends grâce à Dieu, dit-il, de voir défailir mon corps devant mon esprit. » Touché d'un si grand bienfait, et ravi de pouvoir pousser ses reconnaissances jusqu'au dernier soupir, il commença l'hymne des divines miséricordes : *Misericordias Domini in æternum cantabo* : « Je chanterai, dit-il, éternellement les miséricordes du Seigneur. » Il expire en disant ces mots; et il continue avec les anges le sacré cantique ².

Reconnaissez maintenant que sa perpétuelle modération venait d'un cœur détaché de l'amour du monde, et réjouissez-vous en Notre-Seigneur de ce que, riche, il a mérité les grâces et la récompense de la pauvreté. Quand je considère attentivement dans l'Évangile la parabole, ou plutôt l'histoire du mauvais riche, et que je vois de quelle sorte Jésus-Christ y parle des fortunés de la terre, il me semble d'abord qu'il ne leur laisse aucune espérance au siècle futur. Lazare, pauvre et couvert d'ulcères, « est porté par les anges au sein d'Abraham; » pendant que le riche, toujours heureux dans cette vie, « est enlevé dans les enfers ³. » Voilà un traitement bien différent que Dieu fait à l'un et à l'autre. Mais comment est-ce que le Fils de Dieu nous en explique la cause? « Le riche, dit-il, a reçu ses biens, et le pauvre ses maux dans cette vie ⁴; » et de là quelle conséquence? Écoutez, riches, et tremblez : « Et maintenant, poursuit-il, l'un reçoit sa consolation, et l'autre son juste supplice ⁵. » Terrible distinction! funeste partage pour les grands du monde! Et toutefois ouvrez les yeux : c'est le riche Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son sein; et il vous montre, ô riches du siècle, à quelle gloire vous pouvez aspirer, si, « pauvres en esprit ⁶ » et détachés de vos biens, vous vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger de la tente où il passe une courte nuit. Cette grâce, je le confesse, est rare dans le Nouveau Testament, où les afflictions et la pauvreté des enfants de Dieu doivent sans cesse représenter à toute l'Église un Jésus-Christ sur la croix; et cependant, chrétiens, Dieu nous donne quelquefois de pareils

¹ *Psal. LXXXVIII, 1.*

² Image douce et touchante qui montre le ciel et tout ce qui l'habite attentif à recueillir les dernières paroles et les derniers soupirs du juste. (*Le cardinal de Bausset.*)

³ Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abraham. Mortuus est autem et dives; et sepultus est in inferno. (*Luc. cap. XVI, 22.*)

⁴ Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala. Nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. (*Ibid. 25.*)

⁵ *Ibid. 25.*

⁶ Beati pauperes spiritu. (*Matth. cap. V, 3.*)

exemples, afin que nous entendions qu'on peut mépriser les charmes de la grandeur même présente, et que les pauvres apprennent à ne désirer pas avec tant d'ardeur ce qu'on peut quitter avec joie. Ce ministre si fortuné et si détaché tout ensemble leur doit inspirer ce sentiment. La mort a découvert le secret de ses affaires; et le public, rigide censeur des hommes de cette fortune et de ce rang, n'y a rien vu que de modéré : on a vu ses biens accrus naturellement par un si long ministère et par une prévoyance économique; et on ne fait qu'ajouter à la louange de grand magistrat et de sage ministre, celle de sage et vigilant père de famille, qui n'a pas été jugée indigne des saints patriarches. Il a donc, à leur exemple, quitté sans peine ce qu'il avait acquis sans empressement : ses vrais biens ne lui sont pas ôtés, et sa justice demeure aux siècles des siècles. C'est d'elle que sont découlées tant de grâces et tant de vertus que sa dernière maladie a fait éclater. Ses aumônes, si bien cachées dans le sein du pauvre, ont prié pour lui ¹ : sa main droite les cachait à sa main gauche; et, à la réserve de quelque ami qui en a été le ministre ou le témoin nécessaire, ses plus intimes confidents les ont ignorées; mais « le Père qui les a vues dans le secret lui en a rendu la récompense ². » Peuples, ne le pleurez plus; et vous qui, éblouis de l'éclat du monde, admirez le tranquille cours d'une si longue et si belle vie, portez plus haut vos pensées. Quoi donc! quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités, quand il n'en faudrait retrancher ni l'enfance, où l'homme ne se connaît pas, ni les maladies, où l'on ne vit point, ni tout le temps dont on a toujours tant de sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose à la vue de l'éternité où nous avançons à si grands pas? Après cent trente ans de vie, Jacob, amené au roi d'Égypte, lui raconte la courte durée de son laborieux pèlerinage, qui n'égale pas les jours de son père Isaac ni de son aïeul Abraham ³. Mais les ans d'Abraham et d'Isaac, qui ont fait paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissent auprès de la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface. Que si le temps comparé au temps, la mesure à la mesure, et le terme au terme, se réduit à rien; que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme! Comptons donc comme très-court, chré-

¹ Conclude eleemosynam in corde pauperis : et hæc pro te exorabit. (*Eccl. cap. XXIX, 15.*)

² Te faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua... Et pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. (*Matth. cap. VI, 3, 4.*)

³ Respondit (Jacob) : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi et mali; et non pervenerunt usque ad dies patrum meorum, quibus peregrinati sunt. (*Genes. cap. XLVII, 9.*)

ORAISON FUNÈBRE

DE

LOUIS DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ,

Prononcé en l'église de Notre-Dame de Paris, le dixième jour de mars 1687.

Dominus tecum, virorum fortissime... Vade in hac fortitudinis tua... Ego ero tecum. (Jud. cap. VI, 12, 14, 16.)

Le Seigneur est avec vous, ô le plus courageux de tous les hommes! Allez avec ce courage dont vous êtes rempli. Je serai avec vous.

MONSEIGNEUR,

Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens également confondu et par la grandeur du sujet, et, s'il m'est permis de l'avouer, par l'inutilité du travail. Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé, et les merveilles de sa vie? On les raconte partout; le Français qui les vante n'apprend rien à l'étranger; et, quoi que je puisse aujourd'hui vous en rapporter, toujours prévenu par vos pensées, j'aurai encore à ré-

tice et de vertu. La part qu'il eut à la révocation de l'édit de Nantes pouvait, je l'avoue, n'être chez lui qu'une erreur, puisque ce fut celle de presque toute la France, et même de Bossuet, qui n'y voyait que le triomphe de la religion dominante. La postérité a pensé autrement, et l'on convient aujourd'hui que cette grande faute contre la politique en était une aussi contre le véritable esprit du christianisme, qui n'en reste pas moins ce qu'il est, même quand des chrétiens s'y trompent. (*La Harpe.*)

Louis II de Bourbon, prince de Condé, naquit à Paris le 8 septembre 1621, d'Henri II de Bourbon et de Charlotte Marguerite de Montmorency, qui fixa un instant les inconsistants desirs d'Henri IV. Son bisaïeul, Louis I^{er}, joua un grand rôle dans les guerres civiles du seizième siècle, et périt, en 1569, à la bataille de Jarnac, où il fut assassiné par Montequiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, depuis Henri III. Le prince dont Bossuet célèbre ici la gloire et les vertus, et qui reçut en naissant le nom de duc d'Enghien, vint au monde dans un tel état de faiblesse qu'on craignait qu'il ne mourût au berceau, comme ses trois aînés : les soins paternels le conservèrent à la France. Il fit avec succès ses études qu'il termina à quatorze ans; il en avait à peine douze quand il composa un petit traité de rhétorique; ce goût pour les lettres ne le quitta qu'avec la vie. En 1640, il épousa, contre son gré, une nièce de Richelieu, Claire-Clémence de Brézé, qui, l'année même où il sauva la France à Rocroi, lui donna un fils, Henri-Jules de Bourbon, seul fruit de cette union. Sans énumérer tous les faits d'une si glorieuse vie, nous nous bornerons à dire ici qu'à Fribourg Condé jeta son bâton de commandement dans les rangs ennemis au milieu desquels il se précipita, à la tête de ses troupes, pour le ressaisir, et que cet acte d'intrépidité lui assura la victoire; à Senef il eut quatre chevaux tués sous lui. Par sa bravoure et sa prudence il parvint à soumettre les ennemis de sa patrie. Il passa ses dernières années dans son château de Chantilly, et mourut le 11 décembre 1686, à Fontainebleau, emportant au tombeau l'estime et l'admiration de ses contemporains, qui lui donnèrent le surnom de Grand, que la postérité lui a conservé.

² M. le Prince, fils du défunt prince de Condé.

tiens, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, puisque enfin, quand on aurait multiplié les années au delà de tous les nombres connus, visiblement ce ne sera rien quand nous serons arrivés au terme fatal. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie. Qui ne voit, mes frères, combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort! Dormez votre sommeil ¹, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière. Ah! si quelques générations, que dis-je? si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie, et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants! Est-ce là le fruit du travail dont vous vous êtes consumés sous le soleil, vous amassant un trésor de haine et de colère éternelle au juste jugement de Dieu? Surtout, mortels, désabusez-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile. Ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous donnera de l'assurance; autrement un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasiés d'années et de jours, et que vous avez assez vu les saisons se renouveler, et le monde rouler autour de vous, ou plutôt que vous vous êtes assez vus rouler vous-mêmes et passer avec le monde. La dernière heure n'en sera pas moins insupportable, et l'habitude de vivre ne fera qu'en accroître le désir. C'est de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, c'est ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au siècle futur, qui vous inspireront de la force; et c'est par ce moyen que vous affermirez votre courage. Le vertueux Michel le Tellier vous en a donné l'exemple : la sagesse, la fidélité, la justice, la modestie, la prévoyance, la piété, toute la troupe sacrée des vertus, qui veillaient pour ainsi dire autour de lui, en ont banni les frayeurs, et ont fait du jour de sa mort le plus beau, le plus triomphant, le plus heureux jour de sa vie ².

¹ Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. (*Psal. LXXV, 6.*)

² Cette oraison funèbre offre un exemple de l'exagération du panégyrique contredite par la sévérité de l'histoire. Le Tellier eut certainement des qualités estimables, et rendit des services au gouvernement dans le temps de la Fronde; mais il ne sera jamais regardé comme un modèle de jus-